Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 10

Artikel: A Genève, l'effort des sociétés coopératives d'habitation sera-t-il stoppé?

Autor: Bertholet, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126743

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A Genève, l'effort des Sociétés coopératives d'habitation sera-t-il stoppé?

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les Sociétés coopératives d'habitation ont su mettre des milliers de familles à revenus modestes à l'abri des appétits abusifs de certains spéculateurs fonciers.

Que l'on songe au magnifique effort fourni par la Société coopérative d'habitation de Vieusseux qui fête actuellement le 50e anniversaire de sa fondation; nos lecteurs de la revue *Habitation* ont déjà pu se rendre à l'évidence de quelle somme de désintéressement et d'audace ont fait preuve un Camille-Martin, un Charles Burclin, un Léon Nicole et ensuite François Picot qui ont présidé et préside au destin de cette grande coopérative. Je n'apprends rien à personne si j'ajoute que dans notre petite République, des citoyens, qui ont fourni un effort analogue à ces pionniers, méritent la reconnaissance de la collectivité.

Au tableau de ce palmarès je citerai Lucien Tronchet qui, avec Marius Maillard en 1946, fondèrent la Société coopérative d'habitation «L'Avenir». Elle permit d'offrir des logements salubres et confortables aux travailleurs du bâtiment pour des prix plus que modiques de 300 fr. à 350 fr. la pièce annuellement à Vernier d'abord et ensuite à la rue Charles-Rosselet où un complexe de 240 logements fut édifié, avec l'aide des pouvoirs publics. Puis ce fut la construction de «La Ruche» ayant toujours comme initiateur Lucien Tronchet, président de la FOBB.

Ce fut ensuite la FOMH qui construisit des immeubles semblables à ceux que nous venons de mentionner dans les quartiers de la Roseraie et des Charmilles, le Syndicat des typos édifia des beaux immeubles au Grand-Pré sous l'égide évocatrice de Coopérative d'habitation «Graphis». La Fédération des cheminots, avec son président Louis Choffat et Georges Borel, n'est nullement restée en arrière par la construction des tours de l'avenue Ernest-Pictet et à La Praille destinées à abriter les fonctionnaires postaux et les cheminots.

Citons aussi l'action efficace du Coin de terre présidé durant de nombreuses années par notre collègue M. Jaquet, sans oublier les pouvoirs publics qui, à Carouge, Lancy, Grand-Saconnex, Chêne-Bourg, Thônex, Chêne-Bougeries, Meyrin, Onex, Vernier, etc. et surtout en ville grâce à l'impulsion de M. Maurice Thévenaz, ancien maire, et reprise avec brio par le maire actuel M. Ketterer, construisirent des milliers d'appartements toujours pour des personnes à revenus modestes.

Si les communes disposent des fonds suffisants pour continuer cette action de salubrité sur le marché du logement, il n'en est malheureusement pas de même pour la plupart des Coopératives d'habitation qui sont démunies de capitaux de réserve et se trouvent actuellement dans des difficultés par le fait des loyers très modiques qui ont été fixés par les autorités tant fédérales que cantonales. Or, actuellement, certains locataires, qui ont dépassé le maximum de revenus fixé par l'autorité compétente, doivent de ce fait, selon les exigences de la loi sur les HLM, payer un supplément sur le montant de leur loyer. Ce supplément est perçu par l'administration des coopératives et ristourné à raison de 100% à l'administration cantonale.

Comme on le voit aisément, cette situation n'est pas équitable, car l'Etat est le seul à bénéficier de cet avantage. La plupart des coopératives sont érigées sur la base du droit de superficie, ce qui revient à dire que dans quarante ou soixante ans les bâtiments reviendront à la collectivité. L'intérêt général n'exigerait-il pas que l'Etat ristourne une partie des fonds prélevés aux locataires privilégiés au bénéfice des sociétés propriétaires mentionnées ici? Trouvera-t-on un ou deux députés qui, sur le plan national et cantonal, voudraient bien intervenir auprès de qui de droit pour permettre à l'effort désintéressé des coopératives de se poursuivre harmonieusement?

Il y va de l'intérêt non seulement des Coopératives d'habitation qui ne méritent pas le traitement qu'on leur inflige présentement, mais aussi de centaines de familles qui font partie de notre société besogneuse et ont bien le droit élémentaire de se loger à des conditions convenables.

R. Bertholet,
ex-conseiller national